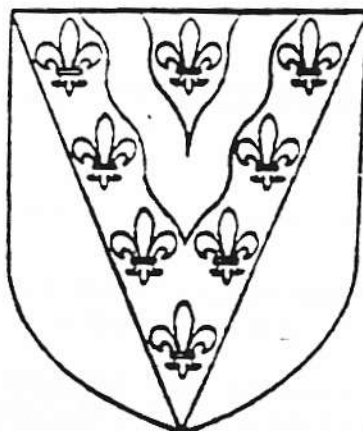


MNEME 94

Revue du Cercle d'Etudes Généalogiques et démographiques du Val de Marne



MNEME fille de Zeus, muse de la mémoire.

"Mémoire collective où derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés ici."

N° 12

CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL.

#####

Président d'Honneur : Madame **BOSMAN**, Directeur des Services d'Archives du Val de Marne

Membres d'Honneur : Mme **C. BERCHE**, ancienne Présidente d'Honneur de notre cercle
Mme **M. JURGENS**, Présidente des Amis de Créteil
Mr **J. LE TOUZE**, ancien Président du Cercle

Président - Chargé de la Revue MNEME : Mr **R. THOUVENIN**
3, impasse de la Terrasse - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Vice-président - Chargé des relations avec les Fédérations :

Secrétaire Général : Mr **H. BOULET**
3, rue Joseph Le Brix - 94370 SUCY EN BRIE

Trésorier : Mme **J. MASSON**
8, rue Edouard Manet - 94000 CRETEIL

Membres du Bureau : Mmes **LEPLAT, RIVET, SERVERA, VOISIN.**

Toute correspondance concernant la Revue
doit être envoyée à

C.E.G.D. 94 - MNEME
3, impasse de la Terrasse - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

*La reproduction des articles de Mnémé est autorisée sous
réserve d'en informer au préalable le responsable et de faire
parvenir un exemplaire de la revue publiant ledit article.*

EDITORIAL

Il existe aussi bien au niveau de la Fédération et des sous-Fédérations satellites (et des cercles ou sociétés), ceci n'étant pas le seul privilège de la généalogie, une coutume qui veut que chacune choisisse ses dates et lieux de réunion en fonction de ses impératifs propres... mais comment s'y retrouver si l'on y ajoute les conférences, expositions et ramifications diverses...

Passionnés de généalogie nous le sommes mais la saturation amène la lassitude... et la vie de famille "actuelle" exige aussi que nous abandonnions un peu de temps à autre l'histoire des familles "passées"...

Nous sommes individualistes certes, nous le reconnaissons bien volontiers mais nous avons bien suffisamment de travail à faire à notre petit niveau départemental ou avec nos voisins de départements limitrophes (qui n'existaient pas avant 1790) pour nous intéresser à des patronymes qui sauf miracles ou pure homonymie nous sont complètement étrangers. Il n'en reste pas moins que la "normalisation des tableaux" listes, codes, observations... serait bien nécessaire pour que l'on puisse un jour rapprocher nos résultats. Le relevé des décès en nourrice que propose l'union généalogique francilienne peut en être un point de départ, ou de convergence.

Le Val-de-Marne fût un département à forte population de "nourrices et de nourrissons" peut-on normaliser ce recensement, en toute connaissance des problèmes, des informations à relever et des buts recherchés... sans évoquer, déjà ! "la part des redevances que le prestataire (de service) recevra de France Télécom et reversera à l'Union" ! Commençons par la définition un cadre-type desdits recensements, au niveau départemental, nous verrons ensuite, d'un commun accord, la suite à donner à ces banques d'informations... Dans le fond nous pouvons poser pour ce projet la "Question b - posée par le Francilien du Levant" (voir rubrique : "nous avons reçu").

Le "sang neuf" attendu tarde bien à se manifester, ce n'est pas la matière qui manque pour Mnémé mais des rédacteurs pour le mettre en forme - Merci à tous ceux qui nous aident, nous leur devons à nouveau ce Mnémé -

A toutes et à tous, à toutes vos familles, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de joies, de paix en 1998.

Raymond THOUVENIN

SOMMAIRE

1 -	Editorial	page : 3
2 -	Sommaire	page : 4
3 -	Choisy Mademoiselle (Madame L. Rivet)	page : 5
4 -	Un prénom pour la vie (Madame M. Servera)	page : 21
5 -	Au hasard des archives	page : 22
6 -	Echos du siège de Paris en 1870/71	page : 29
7 -	La vie du Cercle	page : 31
8 -	Avis divers	page : 33

REMERCIEMENTS

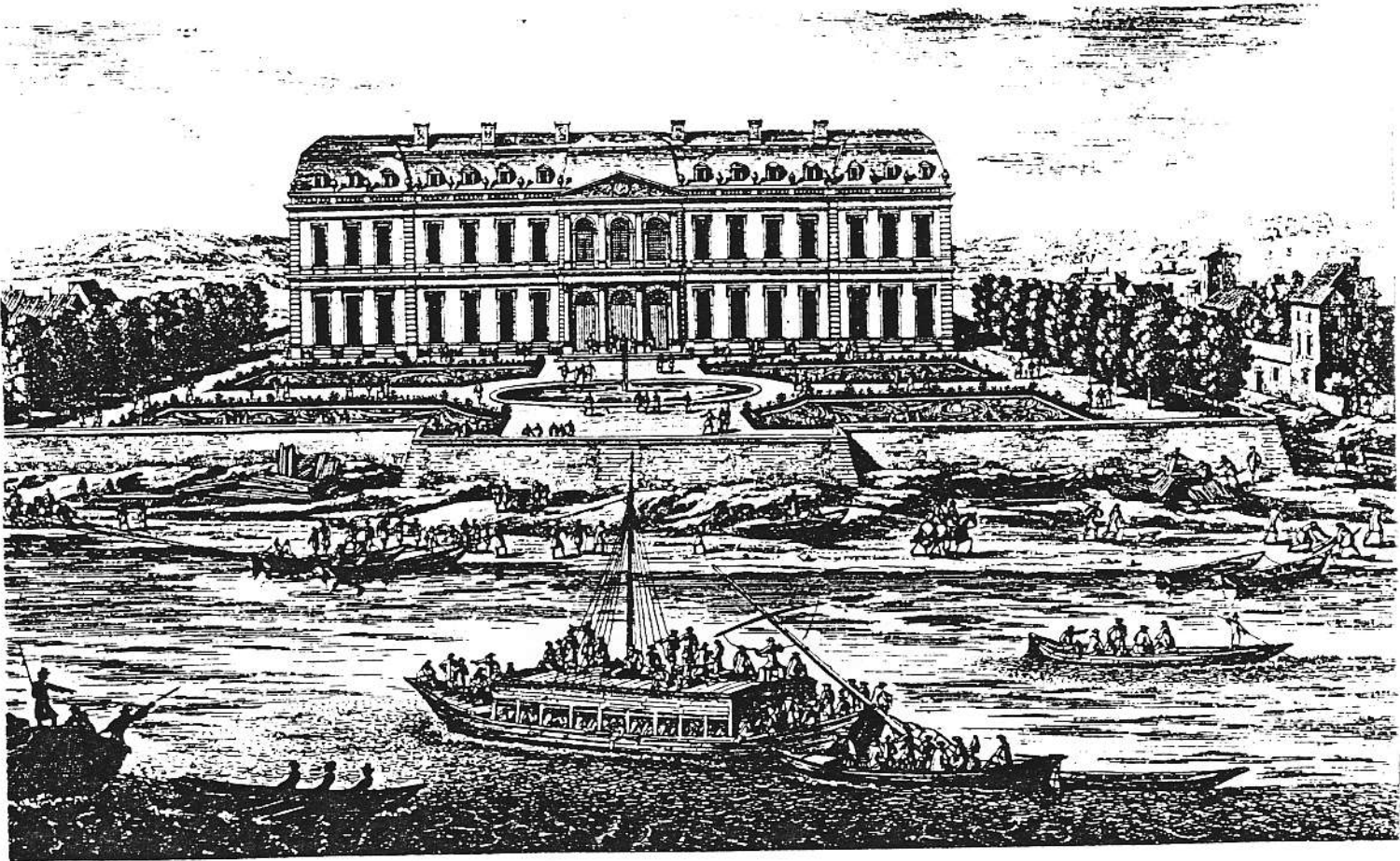
Les adhérents du Cercle Généalogique et démographiques du Val-de-Marne remercient chaleureusement **Madame Geneviève Gontier** de leur avoir consacré son temps, sa patience et sa compétence pour les relevés informatisés concernant la paroisse de Thiais : actes de baptêmes de 1599 à 1750, de mariage de 1644 à 1702, de décès de 1600 à 1750, et pour les baptêmes, des participants non résidents à Thiais.

CHOISY MADEMOISELLE

1678 - 1686



Cliché de la Bibliothèque Nationale de France, Paris



*Le Château de Choisy, côté jardin, sur le bord de la Seine, avant la construction de la terrasse.
Aveline*

AD 94 6F.

CHOISY MADEMOISELLE

Pour Anne-Marie-Louise d'Orléans, qui voulut être nommée " Mademoiselle ", comme on nommait, " Monsieur ", le frère du Roi, " Madame ", son épouse, celle qu'on appela la " Grande Mademoiselle ", que représente sa " maison de Choisy " ? Financièrement, peu de chose, car, héritière des biens de sa mère, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier (décédée quelques jours après la naissance de cette fille), elle est un des plus beaux partis d'Europe ; l'attachement qu'elle eut pour cette demeure est d'une autre nature.

" Toute ma vie, dit-elle dans ses mémoires, j'avais toujours eu envie d'avoir une maison près de Paris, j'avais toujours cherché et à toutes celles que j'allais vois, quelques jolies qu'elles fussent, je trouvais toujours quelque défaut... On m'en indiqua une à 2 lieues de Paris... j'y courus en hâte, je la trouvois à ma fantaisie... "

Ce qui provoqua son enthousiasme - le nom lui-même était prémonitoire - ce fut la situation du terrain qui s'inclinait en pente douce vers la rivière et d'où la vue s'ouvrait sur la plaine de Créteil, une vue magnifique de la vallée de la Seine, en amont jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges, s'étendant sur les coteaux, découvrant la forêt de Sénart (les bois Notre-Dame, les bois de la Grange, la forêt de Rougeau) vers Yerres, jusqu'aux Camaldules et, en aval, jusqu'à l'Arc de Triomphe de la place du Trône (érigé pour l'entrée de Marie-Thérèse et de Louis XIV le 09-06-1660).

Pour Mademoiselle, passionnée de chasses, de chevauchées, quelle perspective de plaisir ! Soixante ans plus tard, pour les mêmes raisons, Louis XV en fera une résidence royale où il pourra vivre librement, selon ses goûts. A noter que Mademoiselle devait avoir souvenance de ces lieux pour les avoir parcourus à cheval pendant la Fronde. A noter aussi cette lettre reproduite par Barine (la jeunesse de la Grande Mademoiselle 1627-1652), adressée à Colbert par Anne-Marie-Louise d'Orléans, pour signaler que Segrais, le poète *"qui est à elle"* n'a pas reçu de gratifications (lettre de Choisy, datée du 05 août 1665).

Au cours de sa vie et pour des circonstances diverses Anne-Marie-Louise d'Orléans avait été conduite à séjourner en des lieux qui, par chance, offraient ce qu'elle aimait : pentes douces, cours d'eau, horizons boisés.

Après le retour du Roi à Paris (21-10-1652), priée de " déloger " des Tuileries, repoussée par son père, Gaston d'Orléans, lui-même en position délicate, punie pour la part active qu'elle a prise à la Fronde et craignant d'être saisie et emprisonnée, elle constate que, des biens immenses hérités de sa mère, des domaines comprenant une principauté souveraine, trois duchés, une infinité de petites seigneureries s'étendant en plusieurs provinces, pas une maison n'est en état de la recevoir. Après avoir renoncé à plusieurs refuges éventuels, accompagnée de quelques personnes de sa " maison ", surmontant ses peurs, elle décide de se rendre à Saint-Fargeau. Par des routes encombrées de soldats, de pillards, allant d'auberges en asiles amicalement offerts, elle échoue, en pleine nuit, dans un *"château délabré, envahi par les herbes... la peur, l'horreur et le chagrin me saisirent,"* dit-elle.

Mais Mademoiselle d'Orléans est d'un naturel enjoué qui se révèle dans le récit des péripéties de ce voyage :

" nous fîmes des fricassées de poulets et de pigeons... il y avait des fromages admirables. Je fis manger mes femmes avec moi et le comte de Hollac et mes gens... nous avons pris chacun un nom ; nous nous appelions mon frère, ma soeur, mon cousin et ma cousine " (Mémoires 1 p. 280).

Et son désespoir dura peu, s'effaçant dans des activités nouvelles ; tandis que se manifestaient des tendances : le goût de la reconstruction, le respect des vieilles pierres transmises par des ancêtres que sa généalogie lui fera découvrir : *" je fis venir le sieur d'Hozier pour me dresser mes quartiers que je voulais faire mettre dans la salle "* (idem p.329).

Mademoiselle était exilée, mais elle n'était pas prisonnière. Privée des plaisirs de la cour, elle s'organise une vie agréable tout en dirigeant les travaux d'agrandissement et d'aménagement du château et la gestion du domaine.

Elle chassait trois fois par semaine, fit venir des chiens, des chevaux, accommoder un théâtre " *avec diligence* " et venir des comédiens " *trois hivers de suite* ". Elle aimait trop la musique pour se priver de ses violons ; elle invitait et elle fut invitée.

" *J'étais dans mon château de Saint-Fargeau où, après avoir donné à mes affaires (ce que je faisais deux fois par semaine pour l'ordinaire), je ne songeais qu'à me divertir. Madame la comtesse de Maure et Mademoiselle de Vandy me vinrent voir en revenant de Bourbon, ce me fut une visite très agréable, étant des personnes de beaucoup d'esprit et de mérite, que j'estime fort ; Mesdames de Monglat, Lavardin et Sévigné y vinrent deux fois de Paris... Madame de Sully... et Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Béthune qui allaient aux eaux de Pougues. Tout cela faisait une cour fort agréable* " (idem p.350)

Bien qu'elle fût majeure, son père abusa de son autorité en plaçant auprès d'elle des gens chargés de le renseigner (Mesdames de Fresque, de Frontenac...), de défendre ses intérêts, mais elle eut la chance d'avoir un conseiller expérimenté et intègre qui comprit qu'il ne s'agissait pas de la flatter, mais qu'il fallait l'instruire et la préparer aux tâches qu'elle aurait à assumer, lui donner des armes contre ces gens qui pillaient son bien ; éducation d'autant plus urgente que Mademoiselle, ayant demandé les comptes de biens hérités de sa mère, serait en butte aux menaces, chantages et tromperies ; Monsieur ayant fait dire à Préfontaine, cet intendant loyal, de se " *retirer* ". Mademoiselle suivit les conseils de ce dernier, prit ses affaires en main et fit de Saint-Fargeau un château (70 chambres " *à feu* ", bien meublées) qu'on visite et admire toujours.

" *Assurément, je n'ai point perdu mon temps à cela, car ce bâtiment m'a donné beaucoup de divertissement et ceux qui le verront le trouve(ront) assez magnifique et digne de moi. Je n'ai pu faire davantage car je n'ai fait que raccommode une vieille maison* " (cité par Bouyer, La Grande Mademoiselle, p.258).

Regret qui lui sera épargné à Choisy, car, trente ans plus tard, elle se félicitera de l'expérience acquise à Saint-Fargeau où, loin de la cour et de ses distractions souvent futiles, elle découvre aussi d'autres plaisirs : lire, écrire (elle y entreprend ses Mémoires).

Vint l'autorisation de retour à la cour où sa présence faisait défaut, mais, pour avoir refusé d'épouser le roi du Portugal, " *ce monstre répugnant* " - mariage diplomatique à l'instigation de Turenne - un second exil la mène de nouveau à Saint-Fargeau.

Autorisée à se rendre à Eu, ancienne propriété des Guise, qui, accablés de dettes, ont été dans l'obligation de vendre ce château inachevé, elle s'y complaira à des travaux qu'elle aime. Respectueuse du passé, elle fait poursuivre la construction, se consacre à l'aménagement intérieur (décoration, confort, portraits qui rappellent les familles alliées) et à la création d'un parc qui, de tous les appartements, permet à la vue de se prolonger jusqu'à la mer.

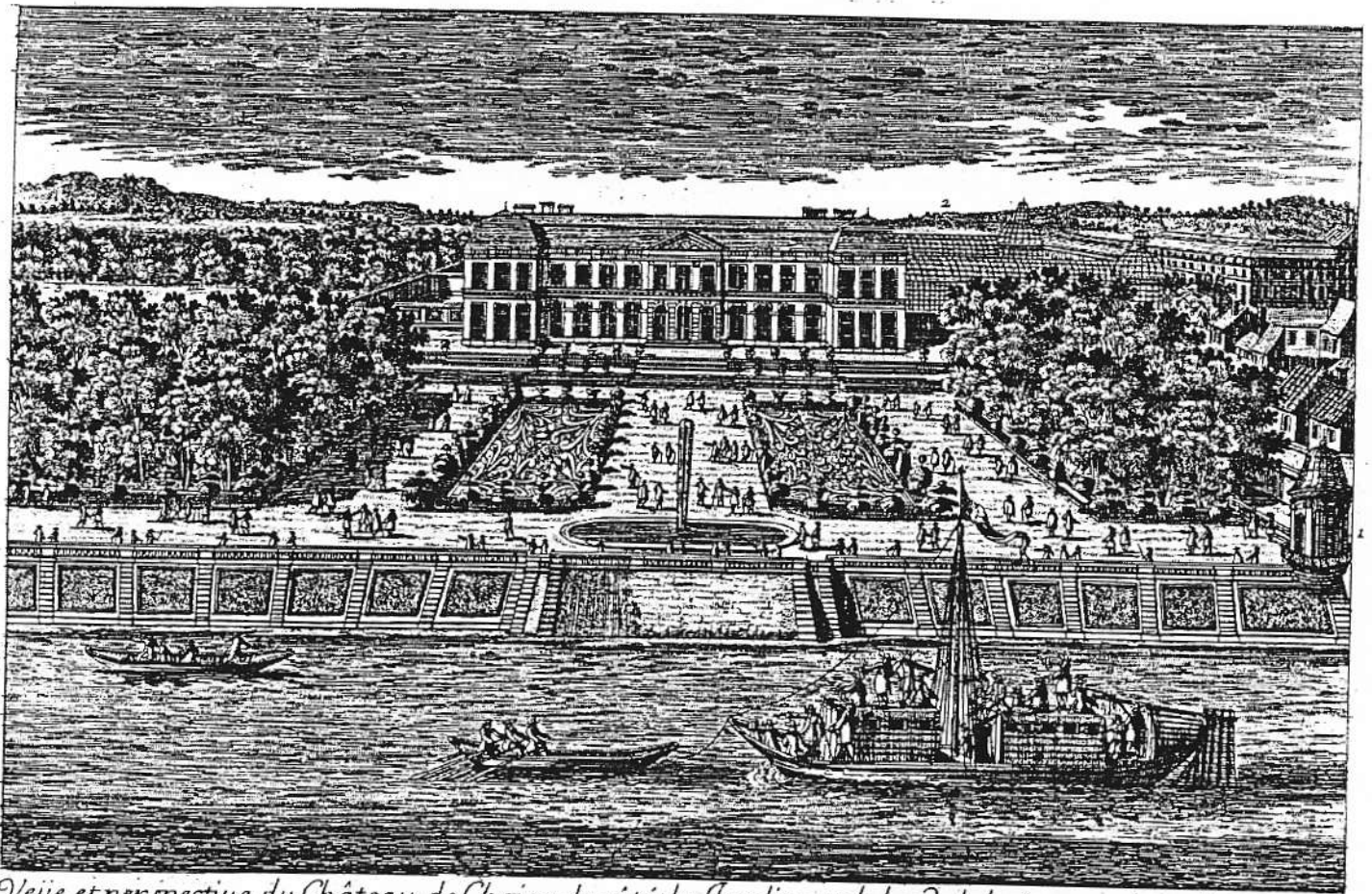
Entre Saint-Fargeau, auquel elle a redonné vie et Eu qu'elle a tiré de l'abandon, l'occasion du voyage de la cour à Lyon (1658), pour une rencontre de Louis XIV et de la princesse de Savoie, Mademoiselle, duchesse de Montpensier découvre " *le pays de Dombes* " dont elle est souveraine.

Accueillie solennellement par ses sujets, elle ressent une vive satisfaction " *en constatant que les magistrats ne se mirent point à genoux en parlant au Roi, car ils étaient ses sujets et non ceux de Sa Majesté* " (cité par Bouyer p.250). Elle aurait pu ajouter que les membres du Parlement de Trévoux refusèrent de présenter leurs harangues à genoux (registres du Parlement, cité par Bouyer). Dans ses Mémoires, Mademoiselle raconte :

" *après mon dîner, le Parlement vint me haranguer en robes rouges, ils mirent le genou à terre, comme le font tous les parlements à leur souveraine, et je leur dis de se lever* ".

Mais de château ? point : il est entièrement " *dépéri*,...il n'en reste qu'une vieille tour... c'est que Messieurs de Montpensier n'y ont jamais demeuré... " et la souveraine fit l'acquisition, à Trévoux, " *d'une petite maison bourgeoise... fort jolie : la cour est en terrasse sur la rivière, et il y a une fontaine aumilieu ; la vue est admirable* ". (Mémoires II pp. 93 -96).

En résumé, née aux Tuileries, habituée du Louvre, de Saint-Germain et autres résidences royales, Mademoiselle de Montpensier n'a trouvé à Saint-Fargeau qu'un château abandonné, à Eu, un château inachevé, à Trévoux, un château " *dépéri* " ; des demeures qui existaient avant elle, qui n'ont été conçues ni par elle, ni pour elle. A Choisy où rien de sentimental ne la contraint, où elle peut créer à sa guise " *sa maison* ", l'accommoder à sa mode, la construire à sa fantaisie elle pourra proclamer " *je l'ai toute faite !* ".



Vue et perspective du Château de Choisy du côté du Jardin sur le bord de la Seyne, à deux lieues de Paris. Il appartient à Mademoiselle de Montpensier

1. le Salon 2. l'Orangerie 3. le Parc
fait par Aveline Avec Privilège du Roy

«Vue et perspective du Château de Choisy du côté du jardin, sur le bord de la Seyne, à deux lieues de Paris.

Il appartient à Mademoiselle de Montpensier»

(Gravure d'Aveline ; A.D. Val-de-Marne, C Fi A 10)

QUE CHERCHE ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLEANS, DUCHESSE DE MONTPENSIER ?

... une maison de campagne, où elle puisse venir à la belle saison, où elle ait la faculté de prendre des bains - c'est la mode et son médecin le lui recommande - qui ne soit pas trop éloignée de Versailles où le Roi se rend souvent, où elle à une place à tenir, des devoirs à accomplir et assez proche du palais d'Orléans (le Luxembourg), résidence qu'elle partage avec sa demi-soeur : une maison qui soit un relais confortable pour, hors les servitudes de la cour, il lui soit permis de se reposer des incessants déplacements imposés par le Roi (elle a 50 ans).

Maintenant que (D.Mayer, bulletin de la société d'étude du 17^e siècle, janvier, juin 1978 ; n° 118-119 ; pp 57-71) Mademoiselle sait "*combien coûtent la brique, la chaux, le plâtre, les voitures, les journées d'ouvriers, enfin tous les détails du bâtiment*", elle est apte à discuter de tout, à imposer ses directives, et sa fortune lui permet de s'adresser aux plus talentueux spécialistes.

De Mademoiselle, cette confidence :

" qui m'aurait dit que tous les samedis j'aurais arrêté leurs comptes, cela m'auroit bien surpris(e) et si (cependant) j'ai fait ce métier-là un an et plus, que je n'avais personne à qui je m'en voulusse confier " (*Mémoires I p 356*) ; c'était au temps de Saint-Fargeau.

L'occasion dont elle eut connaissance concernait une simple maison de campagne que les frères Gontier, Jean-Baptiste, l'aîné, héritier de son père et cy-devant conseiller du Roi et Président en sa chambre des Comptes et Louis Gontier, son frère, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, sont dans l'obligation de vendre (décret de 1677), "*si mal dans leurs affaires qu'ils sont forcés d'abandonner leurs biens*".

On peut supposer qu'elle fut avertie de cette vente par messire Marc-Antoine de Rollinde, chef de son conseil, lui-même déjà implanté dans la région (document du 05-08-1676 concernant "*une mazure qu'il possède*").

C'est à lui que le marquis de Lauzun, de retour de captivité

" chanta pouille... de quoi il ne l'avait pas empêchée d'acheter Choisy et d'y faire de la dépense... et qu'il auroit trouvé tout cet argent qu'il m'auroit bien fait lui donner " (*Mémoires II p.427*).

Un préalable fut établi le 09-07-1678 entre

" très haute, très puissante et très illustre Princesse, Mademoiselle Anne Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier... laquelle a fait son procureur général et spécial Messire Hugues Betauld, conseiller du Roi en son Parlement... et Messieurs les directeurs des créanciers de Messieurs Gontier... par devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris... " (voir document, étude XLIII, 166) pour l'acquisition d'une maison "*à Choisy, sur le bord de la rivière de Seine, avec enclos, jardin, prez et autres appartenances et dépendances...*" pour la somme de **45 mille livres** "*prix considérable et raisonnable... attendu que leur rapport est peu de chose en regard du jardinage et autres ornements... pourvu qu'il lui soit présenté contrat incessamment... pour en éviter le dépérissement*" (registre des délibérations).

L'affaire fut promptement menée, comme l'exigeait Mademoiselle. Les enchères réglementaires furent menées, portant la mise à prix de 42 000 livres, acceptée par les deux parties, à 42 500, 42 800, 43 000... 45 000 par divers enchérisseurs, dont Hugues Betauld, adjudicataire pour Mademoiselle.

" prix très avantageux eu égard aux réparations qui sont à faire, aux grands frais et à la modicité du revenu " (devant les notaires Carnot et Carré, en la maison du Sieur Betauld et la dite Altesse Royale signe).

" les dits sieurs et dames créanciers estimant... que s'ils manquaient cette occasion, on pourrait avoir de la peine d'en trouver cy-après un prix si considérable ".

Handwritten text in French, likely a genealogical record or a letter, mentioning names and dates.

Large handwritten signature or name, possibly "Anne Marie Louise d'Orléans", with a decorative flourish below it.

A.N. - MC - XLIII 166

Généalogie (simplifiée) de la " Grande Mademoiselle "
BRANCHE DES BOURBONS

Henri IV (Paris décembre 1553 - Paris mai 1610) :
 marié en août 1572 à Marguerite de Valois (la reine Margot)
 (sans postérité).
 marié en décembre 1600 à Marie de Médicis :
 d'où : - Louis (Louis XIII)
 - Christine, mariée au Duc de Savoie
 - Gaston, Jean-Baptiste (Duc d'Orléans),
 marié à Marie de Bourbon (Duchesse de Montpensier)
 d'où : - Anne-Marie-Louise d'Orléans (Duchesse de Montpensier)
 née le 29/05/1627, décédée le 05/04/1693
 (sans postérité)

Mais, pour eux, l'affaire ne faisait que commencer. Le registre des délibérations se poursuit sur une centaine de pages, répétitif, fastidieux et se termine, inachevé, sur la note : les créanciers non payés... aviseront... ce qui sera délibéré entre eux (18-04-1692). Auront été payés les créanciers " *les plus anciens et hypothécaires ou privilégiés* ".

Les documents précisent les droits de cens et droits seigneuriaux... 39 livres de rentes diverses, 10 livres parisis de rente " *que le curé de Choisy dit lui être dues pour rétribution d'une messe en la-dite église...* ".

Événement important, dans la paroisse, que le curé Dauberive dut annoncer au prône et qu'il note sur le registre paroissial : deux lignes au bord de la page, en marge du mariage de Jean Menon avec Jeanne Neret (25-07-1678 - voir photocopie).

Nota : Son Altesse Royale Mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans dite Montpensier en accepta la maison de Monsieur le président Gontier de Longeville de ses créanciers par décret (1677).

Les Mémoires de Mademoiselle sont fort laconiques sur le sujet :

" *Je la trouvai à ma fantaisie, au moins la situation car il n'y avait point de bâtiment* " (!) Quel sens donne-t-elle à " *bâtiment* " ?

En fait, elle faisait l'acquisition de deux fiefs

" *lesquels fiefs avaient anciennement chacun leur maison seigneuriale et principale manoir et qui ne font plus qu'une seule maison et enclos au derrière et à côté iceux, consistant en plusieurs bâtiments... un grand bâtiment couvert d'ardoises servant de corps de logis principal, autres bâtiments couverts de tuilles au-devant et attenans d'un côté de la cour autres bâtiments servant de basse-cour... colombier à pigeons, cuisines, galeries, salles, chambres, antichambres... grenier au-dessus... cours, selliers, écuries, étables et autres lieux, grand enclos au-devant et fermés de murailles d'un côté et des deux bouts par la rivière de Seine... deux petits pavillons couverts d'ardoises... grand portail accompagné de deux tourelles, le tout de pierre de taille... plusieurs allées, parterres, jardin potager et verger, plusieurs arbres fruitiers tant en espalliers, buissons et liges, allées de bois tant d'ormes, charmes, acacias que d'autres bois, terre et prés contenant la totalité des lieux 36 arpens ou environ, le tout tirant d'une part au grand chemin d'Ablon à Paris, d'autre à la rivière de Seine, d'un bout à la voye qui conduit au bac de Choisy et d'autre à la ruelle nouvelle dite la ruelle Gontier.*

- *item la quantité de 40 arpens de terres labourables en plusieurs pièces,*

- *item 53 pièces de terre*

- *140 livres 10 sols 6 deniers de rentes, baux et héritages détenus par plusieurs particuliers à Choisy*

- *item une maison sise au lieu de Choisy sur la grande rue avec ses appartenances et dépendances...* "

Mademoiselle résume :

" *Je fis abattre un assez joli corps de logis pour un particulier comme était Monsieur le Président Gontier* ".

On peut s'étonner.

Trois questions se posent.

Que représentent ces deux fiefs qu'elle vient d'acquérir ?

Quelle en est l'origine ?

Quelles sont les raisons qui ont provoqué la faillite de Charles Jean-Baptiste Gontier ?

Le cartulaire abrégé des papiers et titres de la prévôté de Thiais, Choisy, Grignon (S 2999) et le registre des ensaisnements (S 3543) montrent que, dès la deuxième moitié du 16^e siècle, des notables, bourgeois de Paris, achètent des propriétés tant à titre de placement que pour se donner une certaine respectabilité et pour y séjourner à la belle saison afin d'échapper au vacarme et aux odeurs nauséabondes de Paris. Le patronyme Gontier y paraît vers 1575.

La duchesse de Montpensier a donc acquis le 27-08-1678 les terres que possédait Charles Jean-Baptiste Gontier, seigneur de Longeville, c'est à dire :

le fief de Saint-Maur-des-Fossés, au dit Choisy

avec partie de la seigneurie de Choisy dépendant du fief

le fief de Lignières, situé à Choisy

" ensemble maison, enclos derrière avec plusieurs maisons et héritages, au-dit Choisy, plus amplement spécifiés, au-dit contrat, pour la somme de 45 000 livres " (déclaration des fiefs QI/1086 - voir document).

Origine de ces fiefs

- **la partie du fief de Saint-Maur**, acquise par Jacques Gontier (le père) le 17-08-1649 (en indivision avec les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, seigneurs de Thiais, Choisy, Grignon, par suite de l'aliénation qu'en avaient faite le 29-06-1490 les religieux de Saint-Benoît de la congrégation de Saint-Maur-des-Fossés, soit 24,(27 ?) arpens avec droit de haute, moyenne et basse justice, jouissance de tous les honneurs et préséance(après les religieux) en dépendant (y compris droit de gord et, sur la rivière de Seine de Villeneuve-Saint-Georges au port , à l'Anglois, acquis du sieur de Saint-Bonnet par le sieur Desportes le 20-08-1608 devant Bergeon, notaire, S 3043).

- **le fief de Lignières**, 6 arpens, acquis par le sieur Charles Jean-Baptiste Gontier du sieur René Frotté, trésorier de France à Bordeaux, et autres héritiers du sieur Desportes (1608) pour la somme de 20 000 livres (devant Le Caron et Boulard) le 23-05-1664 avec droit de moyenne et basse justice, droit de colombier (17-08-1648 par transaction entre Geneviève Dupuis, veuve Desportes et les religieux).

- **terres, près, vignes** " *relevans et mouvans en la censive des religieux* "

aux charges et redevances : cens, droits seigneuriaux qu'il peut devoir et autres charges auxquelles il doit satisfaire

Chaque transfert de propriété entraînant acte **de foi et hommage et déclaration d'aveu et dénombrement**.

Nota : le 04-01-1664 (S 2999) par acte reçu par les notaires Thomas et Lemoine, "Charles Jean-Baptiste Gontier cède aux religieux de Saint-Germain-des-Prés la quatrième partie de la totalité des droits et prétentions au-dit fief de Saint-Maur-des-Fossés... et, en contre-échange, les dits religieux ont accordé et consenti que le sieur Gontier tienne en fief et mairie... outre la maison de feu Messire Gontier son père, l'enclos adjacent... pour faire du tout consistence de 24 (27 ?) arpens".

Consciemment ou non, Charles Jean-Baptiste Gontier s'est trouvé maintes fois en défaut vis-à-vis des religieux, d'où procès, sentences, sommation et finalement obligation d'obtempérer car l'abbaye est stricte et tenace et ne cède jamais rien de ses droits ; ce n'est donc qu'en 1667, le 28 décembre, les formes étant respectées, que les religieux accepteront l'acte **de foi et hommage** du sieur Gontier (nombreux documents).

Mademoiselle d'Orléans ignorait probablement les problèmes des sieurs Gontier, les circonstances auxquelles elle devait la satisfaction de trouver le lieu de ses désirs; les eût-elle connus qu'ils lui auraient été indifférents. Mademoiselle était d'un autre monde, d'un autre rang, elle n'avait rien à prouver et ce n'était ni par vanité ni par gloriole qu'elle voulait "sa maison", elle n'employa jamais le terme de château: "*une affectation qui ne lui convient pas*", dit-elle.

Apparemment, elle eut toujours près d'elle des hommes dévoués, fidèles, honnêtes, intendants ou secrétaires, conseillers auxquels elle pouvait faire confiance (Préfontaine, Barail, Rollinde), qu'elle savait choisir. A son père qui lui transmettait une offre de service d'un solliciteur, elle répondit "*qu'il était trop grand monsieur pour elle et qu'elle ne voulait qu'un avocat*". Autres furent souvent "*ses femmes*", placées à ses côtés pour l'espionner (ses Mémoires renferment des précisions surprenantes sur leurs comportements).

Quand elle achète la propriété de Choisy-sur-Seyne, elle a 51 ans, elle sait ce qu'elle veut et connaît les travaux à effectuer. Provisoirement, elle écarte Le Nôtre qui lui conseillait un "*sacrilège*" : abattre les bois qui limitent la vue, (dit-il). Elle s'adresse à Jacques IV Gabriel, (le grand-père de Ange Jacques, architecte de Louis XV), qui suivra ses directives (dit-elle).

Il ne reste rien de ce premier château ; ce que l'on en connaît provient des estampes, des plans et des Mémoires de Mademoiselle: sources auxquelles se réfère Mademoiselle Chamchine¹ pour sa thèse (1910). Après elle, Franchot², Denise Mayer³ reprendront les mêmes données, puis, d'autres répètent...

Les précieuses estampes représentent :

1 - la plus ancienne (chez Mariette, rue Saint-Jacques 30 : A la victoire et aux colonnes d'Hercules) le château et les berges de la Seine.

2 - plus récente (par Aveline avec privilège du Roy) le château côté jardin mais les berges ont disparu (le salon, l'orangerie, le parc).

3 - le château côté cour et avant-cour (par Aveline), orangerie et communs.

Le plan général (à Paris, chez Mariette, rue Saint Jacques 30 A la victoire et aux colonnes d'Hercules) précise : "*Plan général du Château, Jardins, Parc et dépendances appartenant à S.A.S. la Princesse de Conty, première douairière de France.*" *Ce château qui est assis au bord de la rivière de Seine, sur un terrain en pente douce, est dans une situation fort agréable, et n'est éloigné de Paris que de deux lieues; il a été bâti et mis en l'état qu'il est à présent par Mademoiselle de Montpensier. Monsieur Gabriel Controlleur des bâtiments du Roy en a été l'architecte, et les jardins qui sont distribués avec toute l'intelligence et l'agrément possibles ont été plantés sur les desseins de l'illustre M. Le Nôtre*". Cette légende rappelle donc que de 1693 (décès de Mademoiselle) à 1739 (décès de la Princesse de Conty), aucune transformation ne sera apportée à l'ensemble de ce que Mademoiselle avait voulu et connu (hors une galerie, menant à une salle à manger, prolongeant l'aile gauche du château, que fit construire la princesse de Conty).

Les gravures 1 et 3 montrent des bâtiments à l'aspect sévère : tout est horizontal ou vertical, sauf les impostes en plein cintre des trois portes ouvrant sur la terrasse et des baies du 1^{er} étage qui leur correspondent ; la symétrie s'impose : sept hautes fenêtres (quatre et trois) à gauche et à droite de la partie centrale, qui se répètent au 1^{er} étage; sept mansardes à gauche et à droite, entre lesquelles, un fronton triangulaire décoré de sculptures ; mansardes et fronton se découpant sur un lourd toit couvert d'ardoise qui coiffe les combles : le "galtas" ; deux galeries à colonnettes séparent les étages ; six cheminées décorées n'allègent pas l'ensemble.

¹ Le château de Choisy - thèse de doctorat de Mademoiselle Chamchine 1910

² Histoire de Choisy-le-Roi - 1926 - pp. 129 à 135

³ Bulletin de la société d'études du XVII^eS, juin 1978 n°1 18-119 pp.57-71)

Le rez-de-chaussée se prolonge en terrasse sur le jardin et les allées qui, en pente douce, mènent jusqu'à la rivière et sur lesquelles flânent les invités de Mademoiselle.

Sur la gravure de Mariette, quatre parterres de "broderies" entourent un bassin; les allées à gauche et à droite, bordées de grands arbres isolent le château des maisons villageoises; à l'extrémité du jardin coule la Seine. une grande animation se manifeste au-delà du mur de soutènement, sur la berge et la rivière. Sur le chemin de halage, tout le monde s'affaire: on charge, on décharge des briques, on tire, on pousse, on porte fagots, planches et madriers; le bois s'accumule en divers endroits; des chevaux, des hommes halent des embarcations qui sillonnent la rivière. Sur l'autre berge, rive droite, un coche d'eau ponté, mât gréé, est bourré de voyageurs, quelques-uns ont préféré s'installer sur le pont et d'autres encore attendent, dans une barque qui leur a servi à franchir la berge marécageuse pour accéder au coche.

Des aménagements apparaissent sur la gravure n°3 (d'Aveline). La berge a disparu, englobée dans le jardin qu'un mur protège des intrus (ultérieurement des interdictions seront proclamées, affichées, contre ceux qui seraient tentés de traverser les jardins, de pénétrer dans les chaloupes, gondoles, etc...): les feuillus se sont développés et multipliés, les habitations villageoises reculent; on découvre le pavillon octogonal "pavillon de l'Aurore" (il est en effet à l'Est), salon (dit le graveur), boudoir (?), d'où quelques marches conduisent à la rivière (pour s'y baigner? - pour dîner sur la chaloupe et retourner à Luxembourg?); les personnages sont nombreux dans les allées; tout cela donne à l'ensemble un aspect achevé, agréable, il doit faire bon vivre en ces lieux.

La 2ème estampe "*vue et perspective de l'Entrée du Château de Choisy, sur le bord de la Seine, à deux lieues de Paris. Il appartient à Mademoiselle de Montpensier*" (lère cour, 2nde cour, orangerie, communs) reproduit plus précisément le château tel qu'il devait apparaître: un pavillon central (quatre cheminées ont disparu), que prolongent deux ailes qui s'incurvent en avant. La perspective compromet le nombre et la répartition des fenêtres, mais la terrasse est plus visible, la cour, l'avant-cour aussi, que l'on retrouvera sur le plan général, prolongées par l'allée plantée de quatre rangées d'arbres qui conduit à la porte principale du parc.

Les maisonnettes ont disparu - la propriété est enclose dans des murs, partagée par des grilles qui délimitent les espaces, on admire les parterres, les orangers en caisse... mais il serait présomptueux d'en imaginer plus... Mademoiselle Chamchine (1910) offre à ses lecteurs un descriptif précis, détaillé, que l'on peut aussi retrouver dans l'histoire de Choisy de Franchot (1926) (voir extrait).

Le plan général, qu'il s'agisse de celui de Mariette ou, mieux encore de celui "*inventé et dessiné par Desgotz*" ou encore du "*plan général des jardins et parc de Choisy appartenant à Monseigneur (donc entre 1693 et 1695), inventé et dessiné par Desgotz père et fils*", donne une idée claire de ce qu'accomplirent Mademoiselle, Gabriel et Le Nôtre, artistes, artisans, manoeuvres... dévoués à la réalisation des volontés de Mademoiselle d'Orléans.

Ce plan, dont l'original est sur soie, est d'une extrême précision et mérite un examen détaillé; on y trouve même la maison de Rollinde (Rolingue), à laquelle se rattachent différents documents sur ses fonctions auprès de Mademoiselle (voir brevet de don de Mademoiselle du 20-12-1677), et l'ancienne chapelle du bord de l'eau qu'elle fera restaurer; on remarque que les maisons du village ont été refoulées; elles disparaîtront quand, séduit à son tour par les attraits de Choisy, Louis XV en fera un domaine royal libéré de la suzeraineté des religieux de Saint-Germain-des-Près.

Ce plan est "toisé"; des calculs (un peu compliqués et assez approximatifs) permettent d'estimer que Mademoiselle pouvait, avec raison, employer le terme de "parc" en tenant compte de l'observation du duc d'Orléans, son père, qui lui avait dit que "parc" ne convenait que pour une superficie supérieure à 100 arpents.

" Devant les fenêtres du château, donnant sur la rivière, s'étendait une grande terrasse qui, d'après l'expression de Mademoiselle de Montpensier,

" regardait d'un bout du jardin à l'autre ". Quelques marches au milieu et à l'extrémité de la terrasse menaient à un parterre sur la pente qui borde la rivière.

Devant le château, en descendant vers la rivière, on voit un parterre en broderie, avec un bassin octogone. Une longue allée de marronniers aboutissait à une esplanade octogone dont le milieu était occupé par le vaste bassin d'Orly avec un jet d'eau.

A la droite du château, s'étendait le parterre de Villeneuve, avec un bassin rond à la suite duquel venaient plusieurs bosquets : l'étoile centrée, le rond d'érables et le bosquet du bassin de la cerisaye. Le milieu du parc était coupé par quatre étoiles (étoile des quatre bancs ; étoile blanche, étoile de la cerisaye et étoile du moulin, de l'autre côté desquelles se trouvaient les grandes salles de verdure : le boulingrin avec un bassin octogone, la salle des marronniers et le grand rond... "(pages 14-15) cité par Chamchine.

« Il y a, à ma maison une belle orangerie, un agréable potager avec trois fontaines et tout ce qu'il faut pour accompagner la beauté de ma maison qui a de la grandeur quoiqu'elle soit petite " (Mémoires).

Voici quelques emprunts au travail de Mademoiselle Chamchine ; à quoi servirait-il de compiler maladroitement les 17 pages qu'elle consacre au château de Choisy au temps de Mademoiselle de Montpensier¹.

Michel Gallet et Yves Boutineau, dans leur étude " Les Gabriel " (Picard 1982) nous offrent les reproductions des élévations et plans intérieurs du château, " *plans et desseins de Monsieur Gabriel, intendant du Roy du château de Choisy pour S.A.R. Mademoiselle de Montpensier... présentement à la princesse M.A. de Bourbon, douairière de Conty* " : plan du rez-de-chaussée, du 1er étage, de l'étage en " galas ". L'affectation des salles est précisée (peut-être a-t-elle changée), à remarquer la longue galerie que : fit construire la princesse de Conty et qui aboutissait à une grande salle à manger qu'elle avait fait ajouter : seule adjonction mais que Anne-Marie-Louise d'Orléans aurait refusée car elle détruit l'harmonie de l'ensemble.

Mademoiselle dit de sa maison qu'elle est petite, commode, ces adjectifs surprennent, mais c'est ainsi qu'elle la désirait : ce n'est plus la demeure des frères Gontier, ce n'est non plus ni Vaux, ni Meudon, c'est " *sa maison* ", c'est " *son ouvrage* ", " *je l'ai toute faite* " elle est assez " grande dame " et ne cherche pas à éblouir.

La modestie disparaît quand elle conduit le lecteur dans la galerie et autres pièces : c'est la visite d'un musée, d'un musée consacré à sa famille, à ceux auxquels les fils d'un réseau la retient, elle les nomme, elle les identifie d'un détail, d'un lien de parenté, toujours pour les honorer. Le premier, le plus glorieux, c'est le roi ; (elle ne dit pas : mon cousin, par respect), le portrait du roi est partout " *il est sur la cheminée, à cheval, comme le plus bel ornement qui puisse être en lieu du monde, mais le plus honorable et le plus cher pour moi* " (à Versailles n° 3504 du catalogue Soulié). Affection, admiration dévouement qu'elle souhaite leur faire partager : " *tous leurs noms sont écrits à leurs portraits afin que, si quelqu'un en avait une ignorance assez crasse pour ne pas les connaître, on leur apprît* ". Mais elle est consciente des responsabilités de certains : les Guise, en particulier. L'ordre dans lequel ils sont disposés n'est pas dû au hasard (respect des préséances !) ; ses proches sont dans la salle à manger où elle prend ses repas " *le roi, mon grand-père (Henri IV), la reine, ma grand-mère, Marie de Médicis, le roi Louis XIII, la reine Anne d'Autriche sa femme, les reines d'Espagne et d'Angleterre, mes tantes, et les rois leurs maris et plusieurs dizaines d'autres* "... La place manque, mais elle y pourvoira. Elle se souvient des enseignements de d'Hozier qu'elle avait invité à Saint-Fargeau pour qu'il lui divulgue le sens des armes qui l'intriguaient... " *et moi, sur la cheminée² qui tient le portrait de mon père* ".

¹ Il est conseillé de s'y reporter : AD Créteil A 749

² Pierre Bourguignon la représentée en Minerve coiffée d'un casque emplumé

Monsieur n'est donc pas totalement absent, mais, par ce tableau, peut-être veut-elle rappeler que ce père qui, "à l'exception du courage, avait tout ce qui était nécessaire à un honnête homme", loin d'être un soutien pour sa fille, la mit en plusieurs occasions en situation périlleuse. (Orléans, Bléneau, faubourg St-Antoine).

On peut dire de cette petite fille d'Henri IV qu'elle a "du panache" !

On ne peut douter que cette exhibition où s'affirme l'orgueil de Mademoiselle d'être "fille de France" soit la manifestation d'une blessure ancienne, celle qui lui firent Madame de Montespan et le roi, quand, leur chantage ayant dépouillé Mademoiselle d'une partie de ses terres - la Dombe -, en échange de la libération de Lauzun, Madame de Montespan eut la fourberie de lui dire :

"le Roi ne songera dorénavant qu'à vous surprendre par tous les agréments dont il se pourra imaginer et il vous fera mille présents de tout ce qu'il y aura de plus joli : il vous fera peindre Choisy, il n'est pas encore achevé ; vous trouverez à tous vos voyages que vous ferez quelque nouveauté, une chambre peinte, une fontaine, une chambre meublée, des statues : il en fera son plaisir, comme de Versailles".

Mademoiselle, lucide, ajoute : "ces contes finirent là". La réalité lui fit comprendre à quel point elle avait été dupée.

A relever dans le "journal" du garde-meuble de la couronne et des maisons royales où sont répertoriés tous les objets donnés, prêtés, rendus :

"Pour Wimar, concierge de S.A.R. Mademoiselle, trois pièces de tapisserie de laine et soie de basselice de la Manufacture des Gobelins, représentant une partie de l'histoire d'Alexandre, reçues le 09-03-1686, lesquelles sont la suite et l'achèvement de la dite tenture que le Roy fait présent à son A. R. Mademoiselle d'Orléans Montpensier" (M O/A/3379-3380).

On croit entendre Anne-Marie-Louise d'Orléans attirer l'attention de ses visiteurs sur ce qui s'offre à la vue, au-delà des baies vitrées :

"une grande terrasse... et, au-dessous, un parterre assez petit mais borné par la rivière que l'on voit de l'appartement, pas en toute saison. Comme j'ai fait bâtir ma maison pour y aller en été, j'ai pris des mesures pour que l'on vît la rivière dans le temps où elle est la plus basse ; de mon lit, je la vois et passer tous les bateaux".

Une seconde terrasse, d'où l'on atteint les massifs de broderie, le bassin et, toute proche, la rivière, réduit la pente du terrain.

Cela est insuffisant pour satisfaire notre curiosité mais on sait par d'autres documents quels étaient les arbres, arbustes, fleurs et autres décors en usage dans ces propriétés.

Le plus ancien document est un marché entre François Bottaut, marchand de plants et haut et puissant Messire Charles Jean-Baptiste Gontier :

"fournir et planter telle quantité de chesneaux, chasteigniers, charmes et autres plants... faire rigoles nécessaires, entretenir de labour pendant l'année... quantité de charmilles dont le dit seigneur aura besoin..." (08-01-1668 devant Me Lange) XCII./190.

Autre document : un devis pour l'entretien de tous les jardins de Choisy ; il date de décembre 1693 (Mademoiselle est décédée le 05-04-1693), mais l'on peut présumer que Monseigneur succédant à sa donatrice, n'a pas modifié l'ordonnancement des parties cultivées. Pierre Renard, jardinier, fait marché pour l'entretien de jardinages à Choisy pour l'année 1694 et la somme de 8 000 livres (sur laquelle il devra, vraisemblablement, retrancher le salaire de ses aides). De plus, il s'engage à assumer certaines dépenses : remplacement des buis morts, des arbres fruitiers dépérissants, à fournir les fumiers, etc... ; les plates-bandes seront garnies en toutes saisons d'oignons et plantes vivaces ou annuelles, les parterres non ensemencés, bêchés deux fois par an, etc..., bois mort, feuilles ramassées, arbres fruitiers échenillés, ébourgeonnés en leurs saisons... il cueillera et portera les fruits dudit potager où Monseigneur le désirera... et autres précisions qui dénotent la conscience d'un homme scrupuleux et qui cherche à parfaire le travail. Programme vérifié, approuvé par le marquis Villacerf (0/1/1343)

Autres documents, les travaux d'entretien du château devenu maison royale (du 06-05-1693 au 13-06-1695) ; à ce titre toutes les dépenses sont répertoriées dans " les comptes des bâtiments du Roi " établis par Guiffrey, nous le verrons plus tard.

Mais organiser parc et jardins est travail de longue haleine, d'une idée patience, d'autant que les gros travaux, les aménagements du château, des communs, des clôtures, du colombier, le pavage des cours, les expulsions, acquisitions, doivent provoquer des perturbations. Mademoiselle donne des ordres, exprime des volontés, à Rollinde, aux entrepreneurs de toute profession, à résoudre les difficultés.

Ce n'est qu'en juillet 1686 que Mademoiselle, et bien que l'achèvement ne soit pas réalisé, invitera Monseigneur pour une réception inaugurale.

La relation enthousiaste qui en parut dans le " Mercure galant " (Tome 1 p. 153), dépeint et anime la maison de Mademoiselle. (Elle a sa place un peu plus loin dans cette étude).

1680

Mademoiselle est très occupée, elle suit avec vigilance les travaux de "sa maison", elle remplit à la cour, les devoirs que lui imposent son titre et sa fonction, d'autant que son but est d'obtenir du roi la libération de Lauzun. Choisy à proximité de Luxembourg et de Versailles serait un lieu favorable pour accueillir le prisonnier, enfin libre.

Le domaine constitué par les frères Gontier, qu'elle a acquis, peut être complété, étendu ; ses amis, ses notaires, les hommes dévoués, expérimentés, efficaces, qui l'entourent, lui communiquent les cessions dont ils ont connaissance. L'une de ces transactions concerne les biens de Mademoiselle Bergeon. Mademoiselle Catherine Bergeon dame de Sevrans, fille de feu François Bergeon, seigneur de Sevrans " vivant conseiller du Roi, receveur général de gabelles de France ", est héritière par suite des décès de ses père, mère, frère, soeur,... succession embrouillée mais substantielle.

Pour Mademoiselle, l'affaire est d'importance et, le 02.10.1680 par devant M^{res} Galloys et Thibert, elle signe en son château de Choisy " (L'acquisition pour une somme de 10.000 livres, d'une maison à porte cochère et ses dépendances, 40 arpents 1/2 de terre labourable en 32 pièces, 3 arpents de pré...) ". L'acte comporte une particularité : " 3 arpents de pré, situés au-delà de la rivière sont attribués au sieur Rollinde, secrétaire de Anne-Marie-Louise d'Orléans.

Plus de précisions sont consignées dans un dossier particulier sur cette vente (P2020). Certaines pièces peuvent être encloses dans le parc... grevées de dettes, d'hypothèques... d'où découlent d'autres " affaires ".

En 1693, après le décès de Mademoiselle, un inventaire de ses biens sera établi pour le grand dauphin.

Un prénom pour la vie ?

Lors de nos recherches dans les registres paroissiaux, il nous arrive souvent de manquer l'acte relatif à un ancêtre. En effet, le ou les prénoms attribués lors du baptême sont très souvent remplacés par un prénom d'usage. Celui-ci apparaîtra dans les actes postérieurs (décès, mariage) et il ne sera pas toujours facile de faire le rapprochement entre deux actes dont tout nous laisse supposer qu'ils concernent la même personne. La prudence est alors de mise.

Ainsi, en voulant connaître le sort des enfants de l'an V, évoqués dans un numéro précédent de Mnémé, je me suis heurtée à ce problème, rencontré d'ailleurs dans mes recherches personnelles¹. Il a donc fallu vérifier que les décès trouvés correspondaient bien aux actes de baptême relevés précédemment.

Combien d'enfants n'ont pas survécu à leurs trois premières années² :

Sur les 48 enfants vivants à la fin de l'an V, j'ai trouvé 7 décès à Créteil dans les trois années qui ont suivi ;

- 5 sont décédés entre juin et septembre ;
- 4 étaient nourris par leur mère ; 2 par une nourrice³.

Qui est qui ?

Pour en revenir aux prénoms relevés sur les 7 actes de décès, 4 avaient complètement changé ; c'est ainsi que :

François Pluet est devenu **Joseph Barthélémy** (+5 frimaire an 7) ;

Marie Jeanne Bidard **Elisabeth** (+11 thermidor an 8) ;

Odette Lebrun-Duteil **Adèle** (+9 messidor an 6) ;

Françoise Lemaire **Victoire** (+22 fructidor an 6).

Deux ont gagné un prénom en plus :

Victoire Lamy **Victoire Adélaïde** (+27 prairial an 6) ;

Louis Cretté **Louis Marie** (+27 prairial an 7) ;

Seule **Geneviève** Lamy est restée **Geneviève** (+17 pluviose an 7).

Michèle Servera

¹ cas fréquents au sud de la Loire ; beaucoup plus rares au nord.

² il s'agit simplement d'un constat et non d'une statistique, science qui m'est parfaitement inconnue

³ pour le septième, il n'y avait pas d'indication en marge de l'acte de baptême.

AU HASARD...

...DES ARCHIVES

SOMMAIRE

**La vie quotidienne pendant la révolution
d'après les archives des juges de Paix (A.D. 94)**

- a) Déclaration de grossesse.... avec fin heureuse, à Nogent
- b) Déclaration de grossesse... sans fin heureuse, à Saint-Maur
- c) Simple déclaration de grossesse, demande de dommages et intérêts
- d) Un satyre à Vitry-sur-Seine

Echos du siège de Paris en 1870-1871

LA VIE QUOTIDIENNE PENDANT LA REVOLUTION

Les trois déclarations de grossesse ci-après sont faites, en 1791, devant le juge de paix, "pour satisfaire aux ordonnances".

Il s'agit des ordonnances royales dont la première a été promulguée sous le règne de Henri II en février 1556 : "Toute femme qui se trouvera directement atteinte et convenance d'avoir celé, couvert et occulté tant sa grossesse que son enfantement sans avoir déclaré l'un et l'autre... sera punie de mort (recueil Isambert, à sa date). Mesures de nouveau rappelées en 1585 par une ordonnance du roi Henri III et par une déclaration du roi du 26 février 1708, reprise en 1711 en Lorraine par le Duc Léopold qui fait obligation de "déclaration de grossesse des filles et femmes veuves, enceintes hors mariage... lequel acte contiendra pareillement le nom de celui des oeuvres duquel elle déclarera provenir la grossesse, et portera injonction à elle de veiller à la conservation de son fruit."

La loi du 25 septembre 1792 "qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens" ne fera aucune référence aux prescriptions royales antérieures.

Nous vous présentons ces trois déclarations :

- la première, du lundi 4 avril 1791, semble avoir une fin heureuse, "le séducteur" reconnaît la faute et ne demande qu'à la réparer

- la seconde, du samedi 23 avril suivant, se heurte à un refus du présumé séducteur qui déclare que la fille "lui ayant fait infidélité et s'étant absenté pendant trois nuits et deux jours de chez sa mère... et ayant été même à la fête de Charenton Saint-Maurice... il avait cru devoir, pour son honneur, l'abandonner

- quant à la troisième, du lundi 3 octobre 1794, la fille reconnaît avoir succombé "qu'à raison des promesses de mariage" qui lui avaient été faites...et qu'elle était dans l'intention de se pourvoir contre ledit sieur. Tant pour se charger de l'enfant dont elle est enceinte que pour obtenir des dommages et intérêts et le remboursement des frais de gésine.

Le présumé père est absent et le juge se contente de prendre acte...

Quant au dernier acte relevé, c'est une plainte déposée "le 13 thermidor l'an second de la République une et indivisible" par Marie Louise Lamarche épouse du citoyen Jean Baptiste Cretté de Vitry sur Seine.... agressée par un satyre qu'elle met en fuite....

Nota : La lecture de ces actes est relativement facile et il ne semble pas nécessaire d'en donner la traduction.



Demanda par mineur de repues par bonneur par Nos
 Mariages, legillime, que. mme. l. d. Mariages, avoué de j.
 En lieu, par pour pour bonneur avoué Voule Les d'oues, les
 Conspirationes et affigé

JOSEPH ROMMEL

Dequela declaration & Conspirationes les parties Nos
 agant respectivement repues acte, Nosant, repues
 Jure. affigé Comme d. d. Nosant, les avoué accorde
 par Nosant, repues pour Verbal pour leur servis & Valoir
 eque. d'oues

fais & arrêté & Nosant, repues d'oues pour mme. les
 de Nosant, repues, les pour mme. d'oues d'oues
 repues, d'oues les d'oues parties, d'oues, q. d. d'oues
 de M. l'oues & M. l'oues l'oues repues d'oues d'oues
 ou, d'oues avec Nosant & Nosant d'oues d'oues l. d. Mari
 d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues
 J'oues d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues d'oues

*Saint
 Jean
 d'oues*

*Vic. Mair
 Nicolas d'oues*

Marie monnarte

Joseph d'oues

*Joseph
 ROMMEL*

3. *gins*
1791

N^o 59.
 Je joins hier lundi trois volumes de la Bibliothèque
 quatrevingt-sept, onze livres de la Bibliothèque
 de la ville de Paris. Je joins aussi
 l'ouvrage de la Bibliothèque de la ville de Paris
 de la ville de Paris.

af comparer la Veste de monne a Nozint
par monne, diu de vôte Repreſentation Genevieve Gantier
fille majeure agée de Vingt ſix ans et demie de
aſſurance de ſon la Veste laſſée par ſon : la quelle
pour ſatis faire aux ordonnances et Reſolutions de
a dit et déclaré qu'elle étoit ſainte et trois mois
et demie des autres de ſon la Veste Nozint
ſon ſon de ſon la Veste laſſée par ſon pendant
mois ; ce qu'elle a ſouſcrite qu'elle a laſſée de
grande de mariage qu'elle aſſée par ſon
de ſon la Veste, ce qu'elle étoit dans l'Intention
de ſon ſon ſon la Veste tant qu'elle
ſon ſon de ſon la Veste de ſon la Veste, qu'elle
pour obtenir des dommages, ſon, et de ſon la Veste
de ſon ſon de ſon la Veste.

De la quelle déclaration Nous avons donné
acte à la présente, en don Nous avons dressé
notre présent procès verbal, lequel, après
lecture faite a été signé de Nous, si ce
N'est affubus; Louis Guerin Jean Baptiste
ayant déclaré au procès l'acte en figure et
le Justiciable suivant l'ordonnance
+ de l'autorité de l'officier

Arcton

4° Plainte de la citoyenne Cretté (Vitry sur Seine)

Ce jour d'aujourd'hui treize thermidor l'an second
 de la République une et indivisible
 est venue par devant moi Antoine Bureau
 juge de paix du canton de Villejuif
 la citoyenne Marie Louise Lamarche
 épouse du citoyen Jean Baptiste Cretté pereiniste officiel
 municipal dans la commune de Vitry sur Seine y demeurant
 laquelle nous a déclaré qu'entre quatre et cinq heures
 du soir en passant dans le sentier qui conduit de Vitry
 à Gournet étant chargée d'un paquet d'abricot il s'est
 trouvé un homme qu'elle presume être âgé d'environ
 trente ans le quel la suivie par derrière sa culotte
 déboutonnée et la pris par le col et la traînée par
 terre et lui a bouché la bouche avec sa main et lui a
 mis les doigts dans la bouche pour l'empêcher de crier
 il a répondu que la citoyenne plaignante l'avait
 très fort mordu et la dite citoyenne criant tant
 quelle pouvoit au volée il est survenu du monde
 lorsqu'il a apperçu qu'il venoit du monde il s'est
 enfuy sa culotte à la main à travers les papiers
 et on la perdue de vue et il a laissé son bonnet
 de police avec la cocarde et une veste de malbroux
 doublé de toille de cotton melangé et d'acier de talle
 l'adite déclarante désigne que il a la figure brune
 cheveux noirs un peu frisé en queue il s'est trouvé
 ce moment un carreau qui a couru mais qui n'est
 arrivé assez top pour le rejoindre l'adite déclarante
 dit qu'il avoit un grand plantaton a olage d'olive
 a apperçu en son ablat le dit bonnet et la veste
 sont restés voilà tout ce que la dite citoyenne Marie
 Louise Lamarche a déclaré ce quelle a signé avec nous
 Marie Louise Lamarche



Bureau

ECHOS DU SIÈGE DE PARIS EN 1870-1871

L'héroïsme du Curé d'Ablon Résistant de 1870-71 *

L'abbé Hebert resté à Ablon durant l'occupation allemande s'était rendu suspect pour avoir le 18 octobre témoigné trop de sympathie aux blessés français, prisonniers lors du combat de Bagneux.

Arrêté le 16 novembre pour avoir *"impoliment décerné aux allemands l'épithète de voleurs"*, il fut définitivement constitué prisonnier le 18 sous la dénonciation *"d'avoir jeté des bouteilles pleines de dépêches à la Seine pour Paris"*.

Le 2 décembre, il fut arraché brutalement de sa prison d'Orly et conduit à Lagny, accusé *"parce que l'on avait découvert un télégraphe souterrain dans son église"*. Le 12, il était traduit pour la 2ème fois en Conseil de Guerre, accusé *"d'être allé tous les jours à quatre heures du matin faire manoeuvrer le disque du chemin de fer pour indiquer aux défenseurs de Paris le nombre de canons prussiens qui passaient par Ablon"*.

Vers la fin de décembre, il eut comme compagnon de captivité à Orly, où il avait été ramené, un jeune homme porteur de dépêches à lui confiées le 7 à Tours qui s'était trouvé cerné par deux patrouilles allemandes alors qu'il n'avait plus que 500 mètres à franchir pour gagner les avant-postes français de Villejuif.

Le 2 janvier, le jeune homme était condamné à mort comme espion et fut fusillé dans le cimetière d'Orly. L'abbé Hebert lui avait apporté les dernières consolations.

Le 1er février 1871, l'abbé était gracié d'une condamnation de deux ans de forteresse.

Abbé BONIN, Ablon sur Seine, 1890.

Nous avons estimé que ce texte, écrit en 1890 par l'abbé BONIN sur la résistance à l'occupant de son confrère l'abbé HEBERT en 1870, méritait ces quelques lignes

*Hubert Cappart ; articles publiés dans la revue de

l'Association pour l'histoire de la guerre de 1870-1871

(Avec l'autorisation de l'auteur)

1012

14

Une tentative d'entrée dans Paris assiégé en 1870-71 *

Cet essai tenté par un volontaire originaire de Choisy le Roi au moyen d'un scaphandrier eut une fin tragique, le héros de cette aventure fut abattu par les Prussiens...

D'un lecteur du journal "La Liberté" 14 octobre 1872 qui conte ce triste mais curieux épisode de la guerre.

Paris le 14 octobre 1872

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous annoncer un fait douloureux qui touche trop à l'histoire du siège de Paris, pour le laisser passer sous silence. Le bateau-chaîne VILLE D'AUSTERLITZ, remontant ce matin un convoi de bateaux au-dessus du pont de Bercy, ramena à la surface de l'eau une masse informe ayant l'apparence d'un cadavre. Après l'avoir remonté à bord, on reconnut un vêtement de plongeur ou "scaphandre" troué à plusieurs endroits et contenant les restes d'un cadavre en décomposition, ainsi qu'une boîte en fer blanc scellée et cachetée. L'ouverture de la boîte contenant des dépêches expédiées au Gouvernement de Paris par le Gouvernement de Tours, montra qu'on était en présence d'une courageuse victime ayant essayé de franchir les lignes prussiennes en suivant le fond de la Seine pendant un certain temps.

Comment ce malheureux fut-il noyé dans son appareil ? nous ne le saurons jamais. L'opinion la plus vraisemblable permet de supposer qu'après avoir séjourné quelque temps dans la Seine en suivant le fond de la rivière et croyant avoir dépassé les lignes prussiennes, il fut atteint en sortant de l'eau par les balles ennemies et tué dans son appareil qui roula au fond de l'eau. La présence des trous dans l'appareil semble confirmer cette opinion. Peut-être quelques soldats allemands raconteront-ils qu'étant en faction sur la Seine aux environs de Choisy-le-Roi, ils aperçurent une nuit, sortant de l'eau, une forme humaine sur laquelle ils tirèrent, et qui disparût aussitôt dans les flots. Il y aura là-dessus une légende.

Les dépêches ont été envoyées au gouvernement par les soins de la Police et le cadavre a été transporté à la morgue. Les papiers trouvés dans la boîte en fer-blanc font connaître que ce malheureux était un capitaine de génie, nommé Louis Legrand, attaché à l'armée de la Loire. Il était originaire de Choisy-le-Roi, ce qui explique sa tentative, devant parfaitement connaître la Seine auprès des avant-postes prussiens.

Une foule considérable a stationné longtemps sur le quai de Bercy, s'entretenant des circonstances de ce douloureux événement.

On se rappelle que pendant le siège le gouvernement avait fait installer au barrage du Port-à-l'Anglais un poste d'observateurs chargés de recueillir les dépêches envoyées de différentes manières par le courant du fleuve, et, qu'à cet effet, des filets avaient été tendus secrètement au fond du fleuve pour y recueillir tout ce qui serait envoyé du haut. Plusieurs boîtes à dépêches furent ainsi trouvées, mais malheureusement les dates de ces dépêches étaient toujours anciennes. Peut-être la pose du filet n'est-elle pas étrangère à l'accident du malheureux retrouvé ce matin. Les journaux raconteront le fait à leur façon, mais je doute qu'ils soient aussi bien renseignés que vous l'êtes par cette lettre, car tout ce que je vous écris s'est passé en ma présence.

Veuillez recevoir, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée. Un de vos lecteurs assidus, MOREAUX
Inspecteur des ports, quai de Bercy n°17.

7 - LA VIE DU CERCLE

Nous avons reçu de Mademoiselle Claudie Jamonneau le long "inventaire après décès" de son ancêtre Jean Joseph Berne dit La Tour, Suisse en Château de Choisy. Nous en traiterons dans un prochain Mnémé.

APPEL A RECHERCHES

Une correspondante, membre des Cercles Généalogiques de l'Yonne et de la Côte d'Or nous demande d'effectuer quelques recherches sur les registres paroissiaux de Créteil et Saint-Maur :

BEJARD - JAGU

recherche X de : Henri BEJARD et Marie Marguerite JAGU, vers 1656 et leur naissance vers 1656. Il fût maître d'école à Créteil à partir de 1687.

PRUNIER - PALLAS

recherche X de : Nicolas PRUNIER et Edmée PALLAS et naissance de leurs enfants en particulier Claude PRUNIER-BOSSON qui marie à Créteil le 16/10/1730 Marguerite BEJARD.

LEPAGE - BERNIER

recherche X de : Pierre LEPAGE et Marie BERNIER vers 1680 et la naissance de leur fils Antoine décédé le 30/11/1734 à Saint-Maur à 52 ans.

GODOT - ROGER

recherche X de : Pierre GODOT et Anne ROGER vers 1690. Leur fille Jeanne Françoise marie Antoine LEPAGE le 23/11/1717 à Saint-Maur (94).

Recherches sur le patronyme : BOIVIN

Monsieur Fernand BOIVIN,

274 rue André Brunet
Kirkland, Québec, Canada H9H 3L7

recherche toutes traces de ce patronyme. Si vous l'avez rencontré signalez lui le lien, le registre, l'acte et l'année de référence, sous référence de notre Cercle et des Archives Départementales du Val-de-Marne.

- Merci -

N°12

15

REVUES RECUES RECEMMENT PAR LE C.E.D.G. 94

échanges de revues

- Le Francilien du Levant n° 29, Avril 97 (Cercle Généalogique de l'Est Parisien)

Rubriques diverses, en particulier "Etat des Etudes de dépouillements en cours pour le Département de la Seine Saint-Denis

Outre les échos divers, des "quatre questions" posées au Président de la FFG nous ferons nôtre la Question B : "Pourquoi la Fédération a-t-elle pactisé avec la secte des Mormons pour le relevé des communes. Ce sont les français qui font le travail ; mais ce sont les Mormons qui encaissent ? ... " Question D : "que compte faire la Fédération face à la bibliothèque généalogique ? beaucoup d'adhérents donnent en toute bonne foi leurs réalisations, pensant que la bibliothèque généalogique est le dépositaire de la fédération... "

- Le Francilien du Levant n° 30, Juillet 97 (Cercle Généalogique de l'Est Parisien)

rubriques diverses... pas de réponse aux questions ci-dessus.

- Généalogie Briarde n° 29 à 31, 1997 (Cercle Généalogique de la Brie)

Plusieurs articles d'histoire locale

Nombreuses rubriques généalogiques dans lesquelles on retrouve des patronymes du Val-de-Marne... chaque n° comporte 78 pages !

- Informations AGB n° 57 et 58 (Amitiés Généalogiques Bordelaises)
articles et études de patronymes divers de cette vaste région.

- Espace Généalogique Francilien (Bulletin de l'Union généalogique Francilienne)

échos de la vie et des activités des cercles adhérents.

8 - AVIS DIVERS

Relevé des décès en nourrice

L'Union Généalogique Francilienne propose l'avant-projet d'un " Relevé des décès en nourrice ". (voir en page notre éditorial)

Nous en retenons l'idée et, conscients d'un tel travail nous en adopterons éventuellement le dessin d'enregistrement proposé, réservant toutefois notre accord quant aux " modalités d'organisation " proposées.

Une documentation sur l'organisation de voyages à Salt Lake City (chez les Mormons) de diverses propositions de matériel et logiciels peut-être consultée lors des réunions du Cercle - Nous ne reprenons aucune publicité ou proposition commerciale ou autre impliquant un paiement.

Nous apprenons la création de la Société de Recherche Archéologique de Créteil et de ses environs, Maison du Combattant - place Henri Dunant 94000 Créteil.

L'adhésion à cette société permet de participer à toutes les activités du groupe (fouilles archéologiques, recherches, sorties etc...) de bénéficier des assurances prises par cette société.

Bienvenue à cette nouvelle société.
